



Votez UTCAC pour ...

Faire reconnaître et défendre les spécificités de l'encadrement intermédiaire administratif

Les Attachés, **corps d'encadrement et d'expertise**, doivent continuer à exercer leurs fonctions notamment d'**expertise** et de **management** et développer leurs missions **dans tous les services de la DGAC**.

- Recrutement des effectifs Attachés nécessaires aux fonctions support et à la préservation des conditions de travail,
- Arrêt des restructurations des fonctions support,
- Reconnaissance des compétences managériales,
- Reconnaissance des compétences techniques,
- Amélioration du déroulement de carrière en lien avec les évolutions des métiers et des compétences (licences, nouvelles missions, nouvelles contraintes...).



Améliorer la mobilité

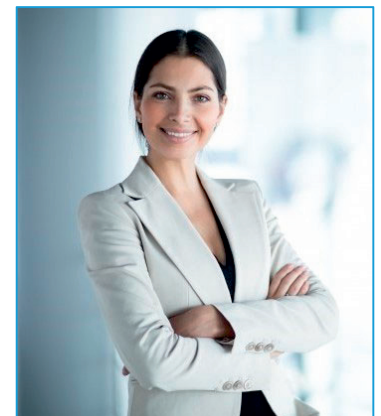
La mobilité professionnelle des Attachés doit être améliorée.

- Elargir les ouvertures de postes Attachés en recouvrement afin de proposer un déroulement de carrière « continu » valorisant pour les Attachés tout au long de leur carrière.
- Préserver les postes tenus par des Attachés (ex. chargé de mission « négociation des accords aériens internationaux » auprès du sous-directeur des transporteurs et services aériens, Conseiller et suppléant du Représentant permanent de la France au Conseil de l'OACI, Adjoint au chef de la mission du travail et de l'emploi (MDT), etc.).

Optimiser le statut

Le statut des Attachés d'Administration de l'Etat doit être amélioré.

- Faciliter l'accès au corps des Administrateurs Civils, corps de débouché vers la catégorie A+ pour les Attachés
- Augmenter les ratios de promotion
- Créer un quatrième grade fonctionnel d'Administrateur de l'aviation civile
- Mettre en œuvre un déroulement de carrière sur deux niveaux de grade minimum, en application des principes de l'accord PPCR et des dispositions du décret n°2017-722 du 2 mai 2017 relatif aux modalités d'appréciation de la valeur et de l'expérience professionnelle de certains fonctionnaires.



Votez UTCAC pour ...

Réformer les emplois fonctionnels



Les efforts des Attachés doivent être valorisés par de meilleurs déroulements de parcours professionnels, en accélérant les possibilités d'accès aux emplois fonctionnels et supérieurs.

- **Le nombre et la liste des emplois fonctionnels des Attachés doivent être revus :**
 - L'accès aux emplois de chefs de service technique de l'aviation civile et de chefs de service technique principal doit être élargi aux Attachés,
 - Des postes budgétaires et d'emplois fonctionnels HEB bis et HEB doivent être créés,
 - Le nombre de postes budgétaires d'emplois fonctionnels HEA et 1015 doit être augmenté,
 - Un niveau Conseiller Principal d'Administration de l'Aviation Civile (CPAAC) doit être créé,
 - La grille de l'emploi fonctionnel doit être revalorisée pour lui maintenir son rôle d'accélérateur de carrière et l'attractivité des fonctions.
- **Le nombre des postes budgétaires des emplois fonctionnels HEBbis et HEB doit être augmenté en conséquence,**
- **Le volume actuel des emplois fonctionnels HEA et 1015 doit être préservé.**

Revalorisation indemnitaire

Le régime indemnitaire des Attachés, qui exercent des fonctions de plus en plus techniques, doit être revalorisé.

- **La détention d'une licence de surveillance, d'une licence RQS (Réglementation technique de sécurité, Programme de sécurité de l'Etat, Audit interne) ou d'une licence régaliennne (Aménagement du territoire, Régulation économique et Espace aérien) doit être reconnue et valorisée (groupe I de la part fonction de l'IFSE du RIFSEEP) avec trois niveaux de qualification différenciés,**
- **Une clause de conservation de cette prime après 16 années de détention de la licence doit être instaurée**
- **Les Attachés mobilisés par les chantiers de mutualisation, modernisation et réorganisation des fonctions support, doivent être reconnus et leurs efforts valorisés. A cet effet, une revalorisation indemnitaire doit être mise en œuvre,**
- **Une activation du CIA à hauteur de 500 € annuels doit être opérée pour l'ensemble des Attachés,**
- **Les Attachés doivent bénéficier, dans le cadre du RIFSEEP, d'une revalorisation de la composante fonctionnelle de l'IFSE permettant la valorisation des emplois à responsabilités.**

La liste UTCAC

Attachés Hors Classe

ROBERT Pascale	DSAC/EC
CORBOLIOU Martine	DSAC/EC

Attachés Principaux

CHOUT Frantz	DSAC/EC
DARWISH Catherine	DTA
SEGURA Francis	DSAC/EC
BRISTOT-MOFFATT Fiona	ENAC

Attachés

MASSIEUX Gérard	SGTA
DESCHAMPS Patrick	DSAC/N
BEKKOUCHE Karim	DTA
EDOUARD Gislaïne	SG

Amélioration de la formation

Les évolutions constantes doivent être prises en compte au travers d'une formation adaptée à destination des Attachés :

- **Formation au pilotage en vue de l'obtention de la licence PPL**
- **Maintien, a minima, de l'effort financier en matière de formation continue, instauration de cycles « prise de poste » et élargissement des possibilités de formation continue en langue anglaise**